



COVID-19 : MESURES ÉTATIQUES ET MANNE PUBLIQUE

AGEFI - 10.04.2020

LES MESURES ÉTATIQUES MISES EN PLACE POUR LIMITER LES EFFETS ÉCONOMIQUES DU COVID-19 SONT SOUVENT JUGÉES INSUFFISANTES. IL EST TOUTEFOIS ILLUSOIRE D'IMAGINER QUE LA MANNE PUBLIQUE PUISSE RENDRE LA CRISE INDOLORE.

On aurait bien voulu parler d'autre chose. Mais le fait est que la crise que nous vivons depuis près d'un mois, et dont on ignore quand elle s'achèvera, rend tout autre sujet de préoccupation presque futile.

Contrairement à ce qui prévaut chez nos voisins, on entend peu de critiques à l'égard des autorités s'agissant de la gestion de la crise sur le plan sanitaire. Des directives et réglementations ont rapidement été mises en place quant aux mesures d'hygiène, aux distances de sécurité, aux interdictions de rassemblements et à la fermeture de certains établissements. Ces mesures sont globalement respectées et apparemment peu contestées quant à leur opportunité.

Ces dernières ne sont toutefois pas indolores, tant s'en faut. Le confinement, même partiel, pèse sur le moral, a fortiori au moment où les beaux jours font leur arrivée. Mais ce sont surtout les conséquences économiques qui sont source d'inquiétude, certains entrepreneurs, en particulier chez les indépendants, vivant des moments extrêmement difficiles.

Afin d'éviter que l'économie ne s'écroule, le Conseil fédéral a débloqué plusieurs dizaines de milliards de francs, permettant de financer des mesures extraordinaires: l'extension du chômage partiel aux dirigeants de sociétés, l'attribution d'allocations pour perte de gain aux indépendants, à certaines conditions, et la mise en place d'un système de crédits facilités auprès des banques, sans intérêt ou à taux très bas. Cet effort exceptionnel, bien que salué, est jugé insuffisant par beaucoup: le chômage partiel pour les dirigeants, qui est plafonné à 3320 francs par mois pour un plein temps, représente des «clopinettes» en regard de la perte de salaire effective; les indépendants qui ne remplissent pas les conditions d'octroi des allocations pour perte de gain ne peuvent prétendre à aucune prestation étatique. Quant aux crédits facilités, ils sont critiqués au motif qu'ils ne font que repousser le problème. A cet égard, on

relèvera tout de même que, lors de la mise en place du dispositif, les banques ont, en l'espace d'une dizaine de jours, reçu et honoré quelque huitante mille demandes, représentant environ 15 milliards de francs.

Chacun souhaiterait que la manne étatique comble intégralement les pertes résultant de la situation, ce qui est parfaitement humain... mais totalement illusoire: personne, ou presque, ne sortira indemne de cette crise, dont les effets se feront par ailleurs certainement sentir longtemps après l'épidémie endiguée. Si les mécanismes d'aide peuvent encore, le cas échéant, faire l'objet de réglages fins, ils ne sauraient être étendus à l'infini. Actuellement, l'important est de continuer à faire en sorte de limiter les dégâts. Les acteurs privés ont aussi leur part à faire, par exemple, quand ils le peuvent, en réglant rapidement leurs créanciers ou en laissant un répit à leurs débiteurs.